

J'espère que le ministre des Travaux publics (M. Fournier) conviendra qu'il ne s'agit pas de ce à quoi il s'attendait.

L'hon. M. Fournier: C'est parfaitement régulier. Qu'on vote là-dessus tout de suite.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggart): Monsieur l'Orateur, nous avons eu, au début du débat, une longue discussion sur la taxe de vente; néanmoins, il y a lieu de répéter les protestations formulées ce soir car, à mon avis, la taxe de vente est probablement le plus oppressif de nos impôts. La relever maintenant de 8 à 10 p. 100 ne peut manquer d'accroître le coût de la vie. L'indice du coût de la vie a atteint le chiffre sans précédent de 182 points par rapport à l'indice de 1935-1939. Cela devrait suffire, en soi, à nous faire réfléchir avant de percevoir un impôt qui, inévitablement, accroîtra le prix de bien des denrées. Il n'augmentera pas toutes les marchandises, certaines denrées de base échapperont même à la hausse, mais il reste qu'il augmentera le prix de bien des articles qui entrent dans le coût de la vie pour bon nombre de familles canadiennes.

Il est juste, je crois, de prétendre que, quel que soit celui qui la propose, la taxe de vente reste un impôt injuste. Elle frappe les familles à qui incombent des responsabilités auxquelles échappent ceux qui n'ont pas d'enfants à leur charge. La taxe de vente me paraît un impôt intrinsèquement mauvais. L'honorable député de Greenwood (M. Macdonnell) a parlé ce soir de l'excédent que le Gouvernement a pu annoncer en avril. La réalisation de cet important excédent me semble indiquer que le pays peut se passer du relèvement de 25 p. 100 de la taxe de vente dont il est question au budget. C'est pourquoi, sans prolonger le débat,—la plupart d'entre nous ont, je crois, dit tout ce qu'il était nécessaire de dire à une étape antérieure,—je me bornerai à déclarer que nous appuierons la proposition d'amendement; car, selon nous, les rentrées actuelles montrent que nous pouvons nous dispenser de cet impôt, peu importe ses qualités ou ses défauts. Deuxièmement, étant donné que cette taxe risque d'accroître à bien des égards, le coût de la vie pour ceux qui sont le moins capables de l'acquitter, la Chambre est fondée, je crois, à demander que l'imposition de cette taxe soit remise à plus tard.

M. Solon E. Low (Peace-River): Monsieur l'Orateur, j'ai déclaré un jour que je m'opposais tellement à cette taxe de vente que je me sentais disposé à parler contre elle jusqu'à Noël prochain, au besoin, pour en retarder l'adoption ou pour la combattre avec tant de succès de cette manière que le Gouvernement pourrait décider de ne pas l'adopter.

Le Gouvernement a eu l'obligeance d'annoncer aujourd'hui que j'aurais une couple de mois pour reprendre haleine et continuer d'en parler cet automne et probablement jusqu'à Noël. Je poursuivrai cette tactique chaque fois que j'en aurai l'occasion. Je m'oppose au relèvement de la taxe de vente, et je n'ai encore trouvé aucun argument fondé sur la raison ou la logique pour me faire changer d'idée. Quand il s'agira de voter sur le projet de loi, je saurai quelle attitude prendre à l'égard de cet article en particulier. Quant à la modification proposée par le représentant de Greenwood (M. Macdonnell), vu qu'elle embrasse tout le projet de loi, elle pourrait rendre très difficile l'adhésion de certains députés car le bill renferme d'excellentes dispositions, que j'aimerais voir adopter. Il me faudra donc réfléchir beaucoup plus sérieusement que je ne l'ai pu jusqu'à présent avant de décider si je puis appuyer le projet d'amendement.

Ce soir, j'ai l'intention de faire quelques brèves observations au sujet d'une autre disposition du projet de loi, car je suis beaucoup plus en mesure de plaider la cause de milliers de Canadiens souffrants que je ne l'étais le 1^{er} mai dernier. J'ai alors demandé, comme les honorables députés se le rappellent et comme on peut le voir à la page 2660 du Hansard, si le ministre des Finances (M. Abbott) voudrait bien songer à ajouter le produit connu sous le nom de vitamine "E" à la liste de ceux qui ne sont pas assujétis à la taxe en vertu de l'article 12 du présent projet de loi. Le ministre du Revenu national (M. McCann) a alors déclaré:

Le germe de blé est l'aliment le meilleur marché qui soit.

J'ai répondu:

En effet, mais il se trouve assujéti à la taxe de vente, ce qui en accroît fortement le prix, au point de le rendre inabordable pour bien des malades.

L'hon. M. McCann: Pas du tout. Le grain de froment vous fournira toute la vitamine E que vous voulez.

Nous avons continué d'échanger nos vues, et il semble que nous n'étions guère renseignés, l'un et l'autre, sur ce sujet alors.

L'hon. M. McCann: Ne parlez qu'en ce qui vous concerne.

M. Low: Eh bien! Je démontrerai que le médecin ne savait pas de quoi il parlait. Tout d'abord, qu'on le remarque bien, je ne reproche pas au ministre du Revenu national de ne pouvoir se tenir au courant des dernières découvertes de la médecine car...

L'hon. M. McCann: Vous le pouvez beaucoup moins, vous-même.